



AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-346

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance extraordinaire du 16 novembre 2022, le règlement suivant :

Règlement numéro 2022-346, intitulé : « *Règlement concernant la mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la ville de Port-Cartier et décrétant des dépenses et un emprunt de 39 200 000 \$ afin d'en acquitter le coût* ».

Ce règlement vise la réalisation des travaux de mise à niveau des infrastructures de pompage, de traitement et de distribution de l'eau potable de la ville de Port-Cartier, incluant les frais, les honoraires professionnels, les taxes nettes, les imprévus et les frais de financement se rapportant à l'emprunt.

Ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 39 200 000 \$ pour une période de vingt (20) ans.

Ce règlement pourvoit à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût. Il approprie également toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense.

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 novembre 2022.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 30^e jour du mois de novembre 2022.

La greffière,

M^e Ariane CAMIRÉ